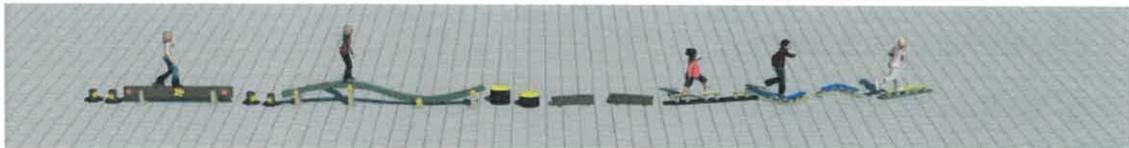


**ATTESTATION DE CONFORMITÉ**  
**Z-F-19-12-224287-017-720302559-02**

Par la présente, nous déclarons que l'équipement de jeu

**Parcours d'équilibre, montage sur sol dur**

avec identification  
**GP99**



délivré par  
**Govaerts Recycling n.v.**  
**Kolmenstraat 1324 , 3570 Alken**

répond aux exigences de sécurité:

*Décret du 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu. (F)*  
*Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aire de jeu. (B)*

et est basé sur les critères d'évaluation des normes  
**EN 1176-1:2017    EN 1176-7:2008**

Cette attestation est émise par TÜV SÜD Benelux bvba, agréé pour la France selon les dispositions du journal officiel 30.07.2010.

Lieu: Boortmeerbeek  
Date: 05.12.2019

Nom: Astrid De Beukelaer  
Fonction: Expert Playground Equipment  
Signature:



Nom: Emmanuel Ortegat  
Fonction: Expert Playground Equipment  
Signature:





## **ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

### **Z-F-19-12-224287-017-720302559-02**

#### **Description du produit**

Parcours d'équilibre est une série de jeu d'équilibre qui peuvent être mis en place. Installer les appareils sur surface dure selon le manuel.

Type: GP99x

Le jeu parcours d'équilibre est considéré comme 1 jeu et se compose d'un certain nombre d'éléments standard

GP99o plot, GP99c poutre ondulée, GP99d socle, GP99e passerelle, GP99f pas de fleurs, GP99g poutre zigzag, GP99h traces de pas, GP99i boomerang, GP99j serpent, GP99m poutre droite, GP99n traverse.

Dimensions (l x l x h): variable

#### **Applications et restrictions**

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen / l'essai faisant l'objet du rapport d'examen de type référence  
P-B-19-01-720302559-01-01rev2

La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des appareils sont obligatoires, afin de maintenir les appareils en bon état.

Les références des documents du dossier numéro GP99 sont contrôlées.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doivent faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe sont conformes au modèle bénéficiant de la présente attestation de conformité ou certificat de conformité.

#### **Documents**

Mode d'emploi: GP99  
Dossier de construction: GP99

#### **Marquage du produit**

Chaque équipement de jeu doit être marqué avec:

- \* Nom et adresse du fournisseur
- \* Année de construction
- \* Type
- \* Mention "Conforme aux exigences de sécurité" (F)

La tranche d'âge doit être marquée sur l'appareil ou sur un panneau à proximité (F)